Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communications officielles

N° 9 – 2020

4 décembre 2020

Communications du Comité central de l'AFBJ

AFBJ- Assemblée des délégués du 27.11.2020
Résultats des votes

Les sujets à l'ordre du jour (voir l'annexe)

Communications de la Commission de jeu

Pour rappel

La planification du tour de printemps a été réalisée par la Commission de jeu sur la base de la situation à la fin du mois d'octobre 2020, lorsque la saison a été interrompue, et du communiqué de presse de l'ASF du 28.10.2020.

Comme annoncé dans les communications officielles numéro 8, les matchs non disputés lors du tour d'automne sont prévus pour les week-end de mars 2021 :

- **Championnats annuels** pour les actifs et les dames :
  Les matchs reportés du tour d'automne doivent être joués avant le début du tour de printemps et sont prévus pour les trois week-ends de mars 2021.

- **Championnats semestriels du football à 11** pour les juniors A-C, les juniors FF-19 et les seniors :
  Les autres matchs du tour d'automne sont prévus pour les trois week-ends de mars 2021. Les matchs non joués à ces trois dates en raison des conditions météorologiques et qui n'ont aucune influence sur la promotion ou la relégation ne seront pas reportés et seront inclus dans le classement comme un score nul et sans pénalités. Pour les matches qui ont une influence sur la promotion et la relégation, les clubs doivent chercher impérativement une occasion de jouer, par exemple en changeant de lieu ou en jouant sur du gazon artificiel.

Si le club encourt des frais en jouant sur du gazon synthétique, l'AFBJ contribuera aux frais à hauteur de CHF 50.00 maximum. Les demandes ou requêtes y relatives doivent être adressées au responsable de la Commission de jeu.

Communications de la Commission disciplinaire

Publication des sanctions financières contre les clubs

CHF 200.00 ou plus

Période du 1.10. jusqu'à l'interruption de la saison :

FC Grünstern: Le club est condamné à une amende de CHF 200.00 pour comportement antisportif des spectateurs envers l'arbitre lors du match de 5ème ligue FC Grünstern - SV Port, le 3.10.2020.

FC Moutier: Le club est condamné à une amende de CHF 200.00 pour conduite antisportive de plusieurs spectateurs lors du match de juniors B (Coupe AJF) FC Tavannes/Tramelan - FC Moutier, le 21.10.2020.

FC Wyler: Le club est condamné à une amende de CHF 800.00 pour avoir tiré des feux d'artifice lors du match de 3ème ligue entre le FC Wyler et le FC Makedonija, le 17.10.2020.

Les amendes sont basées sur le Règlement sur les amendes en vigueur depuis le 01.07.2020, lequel a été approuvé par les délégués lors de l'AD AFBJ du 27.11.2020.

Département de jeu AFBJ

Nous souhaitons à tous les clubs une pause hivernale reposante. Restons confiants dans le fait que nous pourrons reprendre les compétitions en mars 2021. Restez en bonne santé !